



DES ANIMATEURS QUI REMPLACENT DES ENSEIGNANTS

LA CGT DIT NON

La CGT a pris connaissance d'un courrier adressé aux animateurs vacataires de l'enfance, privés d'emploi pendant les vacances scolaires de printemps en raison de la crise sanitaire.

La municipalité vous propose d'effectuer les heures non réalisées, en remplaçant les enseignants absents.

La CGT dit non car elle s'interroge sur vos conditions de travail.

Sous la responsabilité de qui travaillerez-vous ? la direction de l'école ? Alors qui est votre employeur ?

Aurez-vous de nouveaux contrats de travail ?

Quelles activités pourrez-vous proposer face à 24 élèves derrière leur bureau ?

Avec quel accompagnement, quelle formation exercerez-vous ces missions ?

En cas d'accident ? Pour vous ou un enfant ? Quelle assurance fonctionne ? Celle de la ville ou celle de EN ?

Vous serez payé 11€ de l'heure, bien loin du taux des enseignants.

Monsieur le maire décide de mettre son personnel en situation d'insécurité, pourquoi ?

Pour satisfaire les familles, pour encore une fois, pallier aux défaillances de l'Etat, Monsieur Hanotin détournent vos missions d'animateur.

Parce qu'être animateur est un métier, parce qu'être enseignant est un métier. Nous dénonçons cet amalgame et le mépris affiché envers les animateurs.